

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018

Le dix-neuf décembre deux mille dix-huit à vingt-heures, le conseil municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel CEZARD, Maire.

Etaient présents : MM Daniel CEZARD, Maire – Anouck MICHEL, adjointe - Jean-Marc DAMAIS, Adjoint - Gisèle GAUDET, adjointe – Gabriel COUTHON - Claude JOLY -Ntelo KINZONZI – Chantal MAJO Annie FERNANDES - Éric RABATEL- Anne-Sophie REVENU MAGOTTE - Thomas PICHEROT - Cindy MARREL - Anne-Laure VERGER.

ABSENTS et excusés : Hugues SCHIAVO, adjoint.

POUVOIRS : Néant

Secrétaire de séance : Anne-Laure VERGER

Le compte rendu de la séance du 14 novembre 2018 a été approuvé à l'unanimité des présents.

M. le maire rappelle l'ordre du jour :

Délibérations :

1. Finances : Décision modificative n° 1
2. Subvention DETR Voirie 2019

Compte-rendu « Comités consultatifs » et « Syndicats Intercommunaux »

Compte-rendu « Commission » des VDD

Informations :

1. Activité yoga

Questions diverses.

Délibération D35_2018

Objet : Finances : Décision modificative 1

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de rééquilibrer les autorisations de recettes et dépenses de la section de fonctionnement et d'investissement.

1. Suite à la régularisation des travaux effectués en Régie.

Il propose les inscriptions budgétaires suivantes :

Heures des agents :

Section investissement		Section fonctionnement	
D 21318/040	2400.00	R 722/042	2400.00
D 21311/21	- 2400.00	R 73111	- 2400.00

Matériaux :

Section investissement		Section fonctionnement	
D 21318/040	4900.00	R 722/042	4900.00
D 21318/21	- 4900.00	R 73111	- 4900.00

2. Suite au rapport de la CLECT de juin 2018, il est prévu un transfert de charge PLUi d'un montant de 1250.00 € à régulariser au profit des VDD.

Section investissement	
D 2046/20	1250.00
D 202/20	- 1250.00

3. Suite aux travaux relatifs aux préconisations de l'ADAP, il faut intégrer les frais de l'étude :

Section investissement	
D 21318/041	2640.00
D 2031/20	- 2640.00

Le budget de fonctionnement s'équilibre à la somme de 673 160.00 € en dépenses et recettes et l'investissement à 1 347 121.59 € en dépenses et recettes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions du maire,
- **DONNE** son accord pour les inscriptions budgétaires comme indiqué ci-dessus,
- **DONNE** pouvoirs au maire pour signer les documents s'y rapportant.

Délibération D36_2018

Objet : approbation CLECT : feux tricolores.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu l'article L1609 nonies C du Code Général des Impôts

Vu la délibération n°70-2017-70 du 23 février 2017 fixant les attributions de compensation provisoire aux Communes membres de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

Vu la délibération n°161-2017-161 du 4 mai 2017 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et déterminant sa composition

Vu l'arrêté de la Présidente n°188-2017-188 du 13 juin 2017 nommant les délégués des Communes siégeant à la CLECT

Vu la délibération n°244-2017-244 du 7 septembre 2017 fixant les attributions de compensation définitive aux Communes membres de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'année 2017

Vu le règlement intérieur de la CLECT approuvé par ses membres en date du 24 juillet 2017

Vu le rapport de la CLECT du 22 mars 2018 fixant les attributions de compensation provisoire aux Communes membres de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné suite à transfert de compétence

Vu la délibération n°664-2018-282 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné fixant les attributions de compensation définitive pour l'année 2018

Vu le rapport de la CLECT du 15 novembre sur le retour de compétence des feux tricolores aux communes au 1^{er} janvier 2019

Vu la délibération n°667-2018-285 de la Communauté de communes Les Vals Du Dauphiné concernant l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre de la compétence feux tricolores.

Monsieur le Maire, rappelle à l'Assemblée que le rapport de la CLECT a été communiqué par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

En conséquence, il propose l'approbation de ce rapport pour la compétence suivante : **feux tricolores.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le rapport de la CLECT.

APPROUVE le montant de transfert de charges qui viendra modifier l'attribution de compensation pour l'année 2019 tel que présenté dans le rapport.

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibération D37_2018

Objet : approbation CLECT : Médiathèque des Vals du Dauphiné à Pont-de-Beauvoisin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu l'article L1609 nonies C du Code Général des Impôts

Vu la délibération n°70-2017-70 du 23 février 2017 fixant les attributions de compensation provisoire aux Communes membres de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

Vu la délibération n°161-2017-161 du 4 mai 2017 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et déterminant sa composition

Vu l'arrêté de la Présidente n°188-2017-188 du 13 juin 2017 nommant les délégués des Communes siégeant à la CLECT

Vu la délibération n°244-2017-244 du 7 septembre 2017 fixant les attributions de compensation définitive aux Communes membres de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'année 2017

Vu le règlement intérieur de la CLECT approuvé par ses membres en date du 24 juillet 2017

Vu le rapport de la CLECT du 22 mars 2018 fixant les attributions de compensation provisoire aux Communes membres de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné suite à transfert de compétence

Vu la délibération n°664-2018-282 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné fixant les attributions de compensation définitive pour l'année 2018

Vu le rapport de la CLECT du 15 novembre sur la prise de compétence Médiathèque Tête de Réseau de Pont de Beauvoisin au 1^{er} janvier 2019

Vu la délibération n°665-2018-283 de la Communauté de communes Les Vals Du Dauphiné concernant l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre de la compétence Médiathèque Tête de Réseau de Pont de Beauvoisin.

Monsieur le Maire, rappelle à l'Assemblée que le rapport de la CLECT a été communiqué par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

En conséquence, il propose l'approbation de ce rapport pour la compétence suivante : **Médiathèque des Vals du Dauphiné à Pont de Beauvoisin.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le rapport de la CLECT.

APPROUVE le montant du transfert de charges qui viendra modifier l'attribution de compensation pour l'année 2019 tel que présenté dans le rapport.

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibération D38_2018

Objet : approbation CLECT : parkings gare à Pont-de-Beauvoisin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu l'article L1609 nonies C du Code Général des Impôts

Vu la délibération n°70-2017-70 du 23 février 2017 fixant les attributions de compensation provisoire aux Communes membres de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

Vu la délibération n°161-2017-161 du 4 mai 2017 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et déterminant sa composition

Vu l'arrêté de la Présidente n°188-2017-188 du 13 juin 2017 nommant les délégués des Communes siégeant à la CLECT

Vu la délibération n°244-2017-244 du 7 septembre 2017 fixant les attributions de compensation définitive aux Communes membres de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'année 2017

Vu le règlement intérieur de la CLECT approuvé par ses membres en date du 24 juillet 2017

Vu le rapport de la CLECT du 22 mars 2018 fixant les attributions de compensation provisoire aux Communes membres de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné suite à transfert de compétence

Vu la délibération n°664-2018-282 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné fixant les attributions de compensation définitive pour l'année 2018

Vu le rapport de la CLECT du 15 novembre sur la prise de compétence Parkings gare de Pont-de-Beauvoisin au 1^{er} janvier 2019

Vu la délibération n°668-2018-286 de la Communauté de Communes Les Vals Du Dauphiné concernant l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre des compétences suivantes : parkings gare à Pont-de-Beauvoisin.

Monsieur le Maire, rappelle à l'Assemblée que le rapport de la CLECT a été communiqué par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

En conséquence, il propose l'approbation de ce rapport dans le cadre de la prise de compétence suivante : **parkings gare à Pont-de-Beauvoisin.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à L'unanimité :

APPROUVE le rapport de la CLECT.

APPROUVE le montant du transfert de charges qui viendra modifier l'attribution de compensation pour l'année 2019 tel que présenté dans le rapport.

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibération D39-2018

Objet : Approbation CLECT : Voirie communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu l'article L1609 nonies C du Code Général des Impôts

Vu la délibération n°70-2017-70 du 23 février 2017 fixant les attributions de compensation provisoire aux Communes membres de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

Vu la délibération n°161-2017-161 du 4 mai 2017 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et déterminant sa composition

Vu l'arrêté de la Présidente n°188-2017-188 du 13 juin 2017 nommant les délégués des Communes siégeant à la CLECT

Vu la délibération n°244-2017-244 du 7 septembre 2017 fixant les attributions de compensation définitive aux Communes membres de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'année 2017

Vu le règlement intérieur de la CLECT approuvé par ses membres en date du 24 juillet 2017

Vu le rapport de la CLECT du 22 mars 2018 fixant les attributions de compensation provisoire aux Communes membres de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné suite à transfert de compétence

Vu la délibération n°664-2018-282 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné fixant les attributions de compensation définitive pour l'année 2018

Vu le rapport de la CLECT du 15 novembre sur le retour de compétence voirie communautaire au 1^{er} janvier 2019

Vu la délibération n°666-2018-284 de la Communauté de communes Les Vals Du Dauphiné concernant l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre du retour de la compétence voirie communautaire.

Monsieur le Maire, rappelle à l'Assemblée que le rapport de la CLECT a été communiqué par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

En conséquence, il propose l'approbation de ce rapport pour la compétence suivante : **voirie communautaire.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le rapport de la CLECT.

APPROUVE le montant des charges transférées qui viendra modifier le montant de l'attribution de compensation pour 2019 tel que présenté dans le rapport.

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibération D40_2018

Objet : Tarif de déneigement

Vu le contrat de déneigement en date du 16 janvier 2002, modifié le 27/12/2018

Vu la délibération D43-2012 du 18/12/2012 fixant le tarif horaire de la prestation de déneigement, Monsieur le maire propose au conseil municipal de revoir le tarif de la prestation horaire de déneigement,

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition du maire soit :
- **70 € HT** de l'heure soit une augmentation de 7.7 %
- forfait d'astreinte de **280 € HT annuel**
- **DONNE** pouvoir au maire pour signer les pièces s'y rapportant.

Délibération D41_2018

Objet : Dossier DETR Sécurité routière

Objet : Demande de subvention DETR pour la prise en compte des enjeux de sécurité routière dans les travaux de voirie

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ces articles L2334-32 à L 2334-19 à R 2334-35,

Vu la circulaire DETR programmation 2019,

Vu l'Annexe 1 sécurité – Prise en compte des enjeux de sécurité routière dans les travaux de voirie,

Vu le projet d'aménagement sécurité établi par les Services de la Communauté de Communes et présenté par le maire,

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que le centre-village de Faverges de la Tour (1430 hab.) est traversé par 2 départementales consécutives : la route de Closel et Claritière (RD145c), puis la rue des Tisseurs (RD145d) supportant un trafic moyen journalier de 2500 véhicules (données de 2012).

Le tronçon est aujourd'hui aménagé de façon routière et est dangereux pour les piétons : les accotements ne sont pas praticables. Les écoliers marchent sur la route pour se rendre à l'arrêt de car matin et soir aux heures de pointe. La mairie a de nombreuses sollicitations de la part des habitants et des parents d'élève pour sécuriser les déplacements piétons et pour faire respecter la limitation de vitesse (50km/h).

Il propose d'aménagement le secteur par :

La création d'un trottoir de 1.40 ml de large entre le plateau traversant existant (RD145c) et les travaux de réalisés en 2017 (écluses et trottoirs) et entre ces derniers travaux et le trottoir existant en direction du centre-village. Ce cheminement sera séparé de la chaussée par une bordure haute type T2. La chaussée aura une largeur comprise entre 6.00m et 5.50m.

L'aménagement du carrefour RD145c et RD145d par la création d'un ilot central en bordure de type I, de trottoirs bordurés et la reprise des courbes de giration. L'ilot central permet une traversée piétonne de la départementale en deux temps

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **DECIDE** d'engager le projet
- **AUTORISE** le maire à poursuivre la mission de programmation
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019,
- **ARRETE** les modalités de financements ci-dessous :

Plan de Financement

Coût du Projet HT	162 602.92 € HT
DETR 20 %	32 520.48 € HT
Auto financement	130 082.24 € HT

DONNE pouvoir au Maire pour signer tous les documents techniques, administratifs et comptables s'y rapportant.

Délibération D42_2018

Objet : autorisation de signer un acte notarié

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les propriétaires des terrains cadastrés C 1959 – C 1954 et c 1952 situés Rue de la Rolandière à FAVERGES DE LA TOUR, proposent de céder à la commune, une partie de terrain d'une superficie de 0a81ca et 0a09ca, partie qui sera intégré au domaine public de la voirie.

Les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **DONNE** son accord,
- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces administratives, juridiques et comptables en rapport avec ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget de l'année.

Compte-rendu « Comités consultatifs »

- Environnement : Gisèle GAUDET

- Potagers favergeois : une invitation a été lancée aux jardiniers des potagers favergeois pour qu'ils rencontrent les membres du comité Environnement et qu'ils puissent faire un bilan et émettre des propositions. Un seul jardinier et sa compagne s'est déplacé. Ils sont très contents et tirent un bon profit de leur jardin. Par contre, ils déplorent plusieurs aspects :
 - le peu de relation avec les autres jardiniers
 - l'utilisation de produits phytosanitaires,
 - certains laissent trainer des pots, des sacs de copeaux
 - aucun ne prend en charge la tonte de l'herbe aux alentours et le composteur ne convient pas

Le comité propose :

- de délimiter une zone avec des rondins pour faire un composteur
- peut-être faire un coin table et bancs pour la rencontre
- mettre un chalet de rangement....

La commune a reçu le logo « commune sans pesticides » avec deux panneaux à installer.

SICTOM : CR Commission déchets du 10/12

Sujets abordés :

1. Broyeurs : ils sont beaucoup empruntés. L'achat d'un nouveau broyeur est envisagé. Il serait stocké du côté des Abrets. L'aide à l'achat pour les particuliers existe toujours elle s'élève en moyenne à 350 €.
2. Co-compostage : les déchets verts portés en déchèterie sont broyés. Les agriculteurs épandent le broyat sur leur chant. Le problème est le mauvais tri effectué par les particuliers et malgré un tri mécanique, beaucoup de plastique est déchiqueté et répandu au sol. En voulant faire une action bénéfique, on pollue le sol !
3. Lombricompostage : 24 lombricomposteurs sont en vente au SICTOM pour un montant de 50€, ils sont une bonne alternative pour les personnes vivante en appartement. Des formations sont organisées tous les mois et une est obligatoire à l'achat.
4. Réseau des guides-composteurs : il s'adresse au grand public, aux cantines, aux bailleurs... le territoire compte 50 personnes référentes actives. Des sites de compostage collectif ont été installés par exemple à la Tour du pin : vers l'ancien office du tourisme, rue d'Italie ou sur le parking de la Vie Claire.

De nombreuses animations ont été menées sur le territoire du SICTOM.

Un soutien nous sera apporté pendant l'animation environnement lors du lancement de la saison des potagers favergeois le samedi 13/04/2019.

L'opération « Ciao les sapins ! » a été initiée à la réunion de guides-composteurs ; elle se passera à Faverges le samedi 19/01/2019 de 10h à 12h.

Comité Honneur à nos Aînés : 61 colis pour personnes seules et 46 colis pour couple ont été distribués, soit un peu plus de 150 personnes. Les parrains et marraines ont participé.

Yoga seniors : suite à la réunion d'information mi-décembre, 15 personnes sont intéressées pour participer à cet atelier qui débute le 10/01 et se terminera le 07/02/2019.

Comité Vie Economique : Daniel CEZARD, maire

Frantissor

Rappel du rôle de l'EPORA

Le diagnostic « amiante » a été réalisé

Le diagnostic « pollution » est en cours (résultats attendus mi-décembre)

L'EPORA est en négociation avec le propriétaire actuel pour un éventuel achat, afin de pouvoir démolir et réaménager les lieux (habitat).

Distri-pain

Fin avec Chesne, boulanger de la Bâtie ce vendredi 30.11...

Jas (la Tour du Pin) et le futur Boulanger La Chapelle de la Tour (Chanoni) ont été contactés par le propriétaire du distri-pain et reçus en mairie pour prendre le relais mais ça ne s'est pas concrétisé. A ce jour la recherche d'un boulanger continue... mais sans aucune certitude ! Une « coupure » serait fort regrettable !

Commerce

Travaux en cours sur le bâtiment, il y a eu de mauvaises surprises sur la solidité des murs et la fin de chantier est prévue fin mai.

Comptoir de campagne, ont été reçus en mairie pour présenter leur projet.

Deux inconvénients majeurs pour donner suite à leur proposition : le local est trop petit, nécessité de prévoir un point Poste (suppression de l'agence postale). Le Conseil municipal a décidé de ne pas donner suite dans l'état actuel. Toutefois les contacts ne sont pas coupés et il y a toujours une possibilité d'échanger pour envisager une collaboration éventuelle sous une forme qui resterait définir.

M Ferrero, agent des VDD chargé du développement commercial a été reçu à la mairie le 30.11.2018 pour faire le point.

Les organismes pouvant aider une personne qui voudrait ouvrir un commerce :

- CCI Nord Isère
- Initiative Nord Isère
- GECT (Groupement des Entreprises du Canton de la Tour du Pin)

Constitution d'un groupe de suivi « commerce » :

Daniel Cézard, Jean-Marc Damais, Gisèle Gaudet, Marie-Madeleine Durand, Christophe Raineri.

Ce groupe est chargé de s'approprier un peu plus ce projet et de recevoir les personnes éventuellement intéressées.

Les membres du Comité ont listé les « services » qui pourraient éventuellement être assurés par ce commerce de proximité : dépôt de pain (avec viennoiseries le dimanche, pâtisserie sur commande...), dépôt-vente de produits du producteurs, de produits bio, dépôt type « voisin de paniers », plats cuisinés à emporter, coin « café », livraison à domicile, animations, concerts, débats, rencontres.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur un accord de principe concernant le loyer de ce local commerce, il est proposé la gratuité la première année, 100 €/mois l'année N+1 et ensuite 200 €/mois l'année N+2. Le conseil municipal est d'accord sur cette proposition et d'éventuellement prévoir une enveloppe pour le mobilier.

Comite Bâtiments : Jean-Marc DAMAIS, adjoint

Projet 2019 :

- repeindre, changer le revêtement de sol et les dalles du plafond d'une salle de classe à l'école élémentaire,
- mise en place d'une régulation chauffage à la halle Marcel Vergnaud,
- aménagement des vestiaires de la Halle Marcel Vergnaud,

- électricité du sous-sol Mairie,
- restauration de la salle des fêtes, peinture, plafond, éclairage LED et l'amélioration du chauffage.

Bilan des chantiers jeunes, 25 communes s'étaient positionnées et 6 services des VDD, il y a eu 211 dossiers de candidatures pour 79 contrats signés, 68 jeunes de 16 à 18 ans. IL y a eu 2 communes insatisfaites. Si on argumente il est possible de faire un chantier sur 2 semaines avec le même jeune. Nous renouvelerons les chantiers jeunes pour 2019, 2 semaines en juillet et une semaine en octobre.

Génération Favergeoise : le local associatif n'est plus disponible pour leur réunion, nous leur mettons une salle de réunion à leur disposition. Ils se sont positionnés pour la coïncidence en Janvier. Ils ont demandé un local pour se retrouver et nous leur avons proposé d'utiliser la salle des fêtes le vendredi 28/12/2018.

Culture : Anouck MICHEL, adjointe

Echappée vocale avec Ad libitum : répétition le 5 et 11/4/19

Des informations concernant l'avancée du projet "Echappée vocale", concert qui sera donné dans le cadre de "Paysage paysages" à Faverges de la Tour le mardi 28 mai à 19h30 par la compagnie Ad libitum de Claire Delgado-Boge.

Sa durée sera d'environ 1 heure, en déambulation.

Départ de l'Ecole primaire, un arrêt devant la Mairie, puis, direction le Château (les gérants du Château sont partants pour nous ouvrir les portes de leur parc). Nous entrerons dans le parc du Château, puis ferons le tour des remparts où plusieurs chants et autres propositions vocales et musicales seront données au public, poursuivre dans le parc et passer devant la ferme (nous allons contacter la personne en charge de la ferme pour faire ouvrir le passage sur le petit chemin entre le château et la ferme), et arrêt à l'église, pour finir à la Halle.

Nous proposerons également un moment convivial à l'issue du spectacle...

Les ateliers avec l'Ecole primaire se mettent en place (Fabienne Soudée contacte l'école pour caler les dates), et nous avons déjà 6 inscrits pour l'atelier Chanteurs amateurs.

Pour la communication, nous réaliserons des affiches que nous vous fournirons comme convenu deux semaines avant la date du concert.

Relance de l'organisation de la prochaine fête de la musique, réunion prévu le 14/01/2019 à 20 h, appel aux participants et volontaires.

PLUi : Daniel CEZARD, maire

Le calendrier prévisionnel de l'avancement du PLUi.

L'arrêt est prévu en février 2019, (règlement et zonage définis)

L'enquête publique pour les particuliers qui pourront rencontrer le commissaire enquêteur désigné afin de noter les demandes.

Environ 6 mois après, il y aura l'approbation du PLUi.

Actuellement il est noté sur les autorisations d'urbanisme, que le permis de construire peut faire l'objet d'un sursis à statuer.

Voirie : Éric RABATEL

Un tour du village est prévu afin de faire un diagnostic des routes, des arbres, des haies... Les travaux des eaux pluviales : il reste 3 à 4 points à régler ainsi qu'une reprise à la Ruat avec l'installation d'un puit perdu.

Rappel dates :

Vœux à la population le 13/01/2019 à 10h30

Vœux au personnel le 18/01/2019 à 19h00

Prochains conseils municipaux : 23/01/2019, 27/02/2019

La séance est levée à 22h45.

Ainsi fait et délibéré le 19 décembre 2018, ont signé les membres présents.

Membres du conseil	Fonction	Signatures
CEZARD Daniel	Maire	
SCHIAVO Hugues	1 ^{er} adjoint	Absent et excusé
MICHEL Anouck	2 ^{ème} adjointe	
DAMAIS Jean-Marc	3 ^{ème} adjoint	
GAUDET Gisèle	4 ^{ème} Adjointe	
JOLY Claude	Conseiller municipal	
COUTHON Gabriel	Conseiller municipal	
Ntelo KINZONZI	Conseiller municipal	
MAJO Chantal	Conseillère municipale	
FERNANDES Annie	Conseillère municipale	
RABATEL Éric	Conseiller municipal	
Anne-Sophie REVENU MAGOTTE	Conseillère municipale	
PICHEROT Thomas	Conseiller municipal	
MARREL Cindy	Conseillère municipale	
VERGER Anne-Laure	Conseillère municipale	